

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

Délibération Conseil Communautaire

20250211-n°4

Séance du 11 février 2025

Date de la convocation du Conseil : 5 février 2025

Le nombre de conseillers en exercice est de : 69

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février, à 20H00, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 5 février 2025, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Edwige AHILE, Céline ALVES-PINTO, Marie-Françoise AROUAY, Hamid BACHIR, Michèle BARATELLA, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Claire BEUGNOT, Rida BOULTAME, Christine CATARINO, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Xavier COSTIL, Sylvie COUCHOT, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Benoît DUFOUR, Cécile ESCOBAR, Hervé FLORCZAK, Hawa FOFANA, Laurence HOLLIGER , Thibault HUMBERT, Jean-Paul JEANDON, Maxime KAYADJANIAN, Laurent LAMBERT, Raphaël LANTERI, Gilles LE CAM, Laurent LEBAILLIF, Monique LEFEBVRE, Harielle LESUEUR, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Sophie MATHARAN , Marie MAZAUDIER, Philippe MICHEL, Léna MOAL, Sandra NGUYEN-DEROSIER, Armand PAYET, Emmanuel PEZET, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Tatiana PRIEZ, Eric PROFFIT BRULFERT, Alexandre PUEYO, Roxane REMVIKOS, Alain RICHARD, Keltoum ROCHDI, Bruno RODRIGUES, Abdoulaye SANGARE, Gérard SEIMBILLE, Xavier TALON , Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Daisy YAICH, Malika YEBDRI, Valérie ZWILLING.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Rachid BOUHOUCHE ayant donné pouvoir à Abdoulaye SANGARE, Jean-Guillaume CARONE ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Lydia CHEVALIER ayant donné pouvoir à Raphaël LANTERI, François DAOUST ayant donné pouvoir à Céline ALVES-PINTO, Jocelyne LIMOZIN ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Laurent LINQUETTE ayant donné pouvoir à Alain RICHARD, Eric NICOLLET ayant donné pouvoir à Jean-Paul JEANDON, Véronique PELISSIER ayant donné pouvoir à Alexandre PUEYO, Michel PICARD ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Jean-Marie ROLLET ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT, Elisabeth STROHL ayant donné pouvoir à Eric PROFFIT BRULFERT, Stéphanie VON EUW ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier TALON

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20250211-lmc188906-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/25 Date de publication : 13/02/25
--

Délibération Conseil Communautaire

20250211-n°4

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 13/02/2025
- et publication sous format électronique
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20250211-lmc188906-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/25
Date de publication : 13/02/25

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - CIMETIÈRE INTERCOMMUNAL - MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR - ACTUALISATION DU TARIF DES CONCESSIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU sa délibération du 9 juin 2022 approuvant la nouvelle tarification des concessions et approuvant le règlement intérieur du cimetière intercommunal,

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources » du 3 février 2025,

VU le rapport de Laurent LAMBERT proposant au conseil une mise à jour du règlement intérieur du cimetière intercommunal et une actualisation des tarifs des concessions et des cases de columbarium,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réviser le règlement intérieur du cimetière intercommunal afin de l'adapter aux évolutions récentes et globales de sa gestion ; que sa mise à jour vise à :

- RENFORCER L'ENCADREMENT JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF DU CIMETIÈRE
- CLARIFIER LES DROITS ET OBLIGATIONS DES ENTREPRISES ET DES CONCESSIONNAIRES
- AMÉLIORER LA GESTION QUOTIDIENNE ET L'ENTRETIEN DU SITE
- ASSURER UN MEILLEUR RESPECT DES LIEUX ET DE LEUR VOCATION,

CONSIDERANT qu'au regard des tarifs pratiqués par les communes cergyptoises et par les territoires franciliens étudiés qui disposent d'un cimetière intercommunal proposant une offre similaire au cimetière intercommunal, il paraît cohérent d'opérer un ajustement tarifaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

(1 non votant)

1/ APPROUVE le règlement intérieur modifié ci-annexé qui fera l'objet d'un arrêté du Maire de Puiseux-Pontoise,

2/ PREND ACTE que le règlement intérieur sera annexé à l'arrêté susdit et signé par le Maire de Puiseux-Pontoise et par le Président de la CACP,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer le règlement intérieur,

4/ APPROUVE les tarifs actualisés qui prennent effet le 1^{er} mars 2025 :

Types d'inhumation	Tarifs 2025 Cimetière CACP
Pleine terre/caveau 15 ans Adulte	282 €
Pleine terre/caveau 30 ans Adulte	527 €

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20250211-lmc188906-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/25
Date de réception préfecture : 13/02/25

Délibération Conseil Communautaire

20250211-n°4

Pleine terre/caveau 15 ans Enfant	254 €
Pleine terre/caveau 30 ans Enfant	439 €
Columbarium 15 ans	313 €
Columbarium 30 ans	584 €
Occupation caveau provisoire par une entreprise	75 € / jour
Occupation caveau provisoire par un particulier	4 € par jour jusqu'à 90 jours puis 6 € par jour

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Paul JEANDON

Signé électroniquement



Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20250211-lmc188906-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/25
Date de publication : 13/02/25